



# LE TOUR DU LAC FÉVRIER 2011

## Mensuel d'informations municipales

Municipalité de Lac-Édouard, 195, rue Principale  
Lac-Édouard, GOX 3N0  
Tél. : 819-653-2238 - Téléc. : 819-653-2338  
Courriel : muni.lacedouard@xplornet.ca

---

### PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE LAC-ÉDOUARD

#### Plan d'action / Bilan - An 1

Le 25 janvier dernier, en présence du président de l'Agglomération de La Tuque et maire de Ville de La Tuque, M. Norman Beaudoin, de M. Marco Lethiecq, directeur général de la SADC du Haut-Saint-Maurice et du maire de Lac-Édouard, M. Larry Bernier, plus de 50 personnes ont assisté à la présentation des actions réalisées à Lac-Édouard depuis un an. Ces actions font suite au Plan stratégique de développement qui a été dévoilé en janvier 2010. Vous trouverez, ci-dessous, les grandes lignes de cette présentation.

#### ↳ Mesures d'amélioration du milieu de vie

##### ◇ Règlements et protection

1. Respect plus rigoureux des règlements :
  - Inspecteur municipal : un à plein temps et un à demi temps
  - Sûreté du Québec et Agents de la Faune : présence accrue.
2. Rencontre avec Transports Canada concernant la réglementation nautique sur les lacs.
3. Adoption de nouveaux règlements municipaux concernant les nuisances et la protection des lacs et cours d'eau.
4. Aménagement d'une voie de contournement VHR afin d'éviter leur passage dans les rues villageoises.
5. Intervention auprès du MTQ pour la correction de la côte du km 7 de la route du Lac-Édouard (lac Bouleau) : réfection été 2011.
6. Travaux de recherche de la SAMBBA et d'A.D.E.L.E. pour la protection du lac Édouard.
7. Balisage du lac et ensemencement de truites par A.D.E.L.E.

##### ◇ Loisirs et animation

1. Animation de la communauté :
  - Les Amies d'Édouard (artisanat, peinture et exposition)
  - La troupe des Bons vivants (soupers-théâtre avec M. Gilles Latulippe)
  - Âge d'Or (dîners, soupers et activités spéciales)
  - Fête nationale du Québec à Lac-Édouard
  - A.D.E.L.E. (dîner sur la glace et tirage d'un panier de produits du terroir)
  - Journée d'Édouard : tournoi de hockey, sculptures sur glace, raquettes)
2. Bonification de l'offre de loisirs :
  - Aire de jeux multifonctionnelle (patinoire, tennis, basketball)
  - Réfection du gymnase
  - Aménagement d'une glissade
3. Publication du journal municipal « Le Tour du Lac » (depuis novembre 2006, 50 numéros)
4. Parution d'un article d'une page sur Lac-Édouard, dans le Nouvelliste (cahier spécial de Ville de La Tuque)
5. Diffusion du reportage de « La Semaine Verte » sur la revitalisation de Lac-Édouard

## ↪ Amélioration des infrastructures

1. Communications électroniques : accord avec Xplornet pour Internet HV (1 Mbps à 44,99\$/mois)
2. Début de la conception d'un site web pour la Municipalité de Lac-Édouard
3. La P'tite École de Lac-Édouard :
  - une enseignante rémunérée par la C.S. (2 jours/sem.)
  - une enseignante bénévole (3,5 jours/sem.)
  - 5 parents bénévoles (1 jour /sem.)
  - deux citoyennes bénévoles (3 heures/sem.)
4. Informatisation de l'enseignement : 4 ordinateurs, 4 iPads et nombreux didacticiels et applications pédagogiques (>125)
5. Achat par la municipalité de 2 bâtiments (garage de Mme Rina Lord et la maison de M.Patrice Côté)
6. Amélioration de l'église de Lac-Édouard (drainage, entretien du système de chauffage)
7. Réfection et amélioration du cimetière de Lac-Édouard
8. Demande de projet pour l'amélioration des infrastructures du local de l'Âge d'Or
9. Développement d'un deuxième tronçon de voie de contournement motoneige pour éviter la cohabitation avec les acteurs forestiers (secteur Kiskissink)
10. Sentier motoneige reliant le Haut-St-Maurice et la Réserve faunique des Laurentides (L'Étape), 3e année d'ouverture grâce aux bénévoles

## ↪ Autres projets en cours

1. Hébergement haut de gamme
2. Base de Plein Air de Lac-Édouard : avancement au niveau du recouvrement des taxes et relance de la sécurité publique
3. Projets motoneige et quad :
  - Voie de contournement du village pour VHR : discussion avec MTQ, Développement Économique Canada, Transports Canada et CN pour l'aménagement d'un passage à niveau
  - Sentier motoneige reliant le Haut-St-Maurice et la Réserve faunique des Laurentides (L'Étape) : analyse avec le MDDEP des deux circuits possibles.
4. Discussions avec le MDDEP sur les usages futurs de la Réserve de Biodiversité projetée de la Seigneurie-du-Triton

## ↪ Coopérative de solidarité

1. Étude de faisabilité du projet Magasin Général par la Fédération des Coopératives en alimentation du Québec
2. Développement et gestion d'un parc écotouristique sur le lot 17-2-1 (plage du San), incluant un camping rustique, 3 sites de prêt-à-camper, la plage et une aire de repos
3. Suivi du dossier Magasin Général et rencontres avec des partenaires potentiels pour le développement du projet
4. Visites de plusieurs autres coopératives:
  - Sainte-Camille (développement immobilier, hébergement personnes âgées, centre culturel et social) ; Vallée Bras-du-Nord (parc touristique) ; Rivière-à-Pierre (magasin général) ; Chambord (magasin général) ; Lac-Bouchette (magasin général)
5. Atelier de partage d'expériences organisé par la Coopérative de Développement Régional (CDR) avec les autres municipalités faisant partie du programme d'aide aux

- municipalités dévitalisées du MAMROT
6. Entente entre la propriétaire du dépanneur existant et la coopérative pour le développement du projet magasin général
  7. Mise sur pied du Comité de réalisation « Magasin général ».

### ↳ **Actions à venir**

1. Finalisation du projet Internet HV en 2011 (1,5 Mbps et plus)
2. Mise en fonction du site Internet municipal
3. Parc écotouristique (aménagement d'une aire de repos et de la plage)
4. Vente de parts sociales de la Coopérative de solidarité
5. Campagne de financement pour le projet magasin général
6. Construction du magasin général
7. Étude concernant l'offre de logement à Lac-Édouard
8. Possibilité de développement d'hébergement d'accommodation lors de la saison hivernale
9. Projets pour les aînés et les jeunes
10. Communication cellulaire fonctionnelle de Shawinigan à Chambord

Comme vous venez de le constater, les différents intervenants n'ont pas chômés durant l'année qui vient de s'écouler. Nous voulons remercier tout particulièrement toutes les personnes qui se dévouent bénévolement afin que la Municipalité de Lac-Édouard se développe en tenant compte des principes du développement durable c'est-à-dire un développement qui s'appuie sur une vision à long terme et qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement.

Nous voulons aussi remercier nos partenaires qui ont œuvré avec nous à l'atteinte des objectifs fixés par la population de Lac-Édouard : Coopérative de développement régional (CDR), CLD du Haut-Saint-Maurice, SADC du Haut-Saint-Maurice, CSSS du Haut-Saint-Maurice, Tourisme Haut-Saint-Maurice, Agglomération de La Tuque, Carrefour Jeunesse Emploi du Haut-Saint-Maurice, SAMBBA, Centre local d'Emploi Québec, C.S. de l'Énergie, Municipalité de La Bostonnais, Sûreté du Québec, MRNF, MDDEP.

Larry Bernier, Sonia Cloutier, Yvon L'Heureux

---

## **Le magasin général, NOTRE MAGASIN**

Le magasin général de Lac-Édouard a quitté la gare et roule maintenant sur ses rails. En effet, le lundi 31 janvier dernier, la Coopérative de solidarité de Lac-Édouard mettait en place une structure composée de personnes intéressées à s'investir pour que le projet soit opérationnel au printemps 2012.

**Voici comment l'équipe de travail se partage les tâches :**

**Financement** : Yvon l'Heureux, Sonia Cloutier, Larry Bernier;

**Aménagement** : France Rivard, Michel Fontayne, Nelson Côté, Sonia Cloutier;

**Fonctionnement** : France Rivard, Louise Pilote, Yvon l'Heureux;

**Construction** : André Beaulieu, Michel Fontayne, René Charest.

Beaucoup de travail reste à faire! Avec la coopération des personnes ci-dessus, et

celles qui seront sollicitées en cours de route, ce magasin général, attendu de toutes et de tous, **ouvrira ses portes au printemps 2012.**

---

## SERVICE MÉTÉO DE LAC-ÉDOUARD

Voici un tableau comparant les chutes de neige à Lac-Édouard au 4 février :

Année	2008	2009	2010	2011
Accumulation	274,3 cm (108 po.)	259,1 cm (102 po.)	157,5 cm (62 po.)	137 cm (54 po.)

Source : Environnement Lac-Édouard, Service Météo, Lucien Giroux, ingénieur retraité, « météorologue en neige », Baie-Bouleau Sud.

---

### Rappel - Rappel - Rappel

La journée d'Édouard, le 19 février 2010 au parc municipal de Lac-Édouard.

*N'oubliez pas de vous inscrire. Communiquez avec Isabelle Jomphe :*

- Le jour : 819-653-2150      - Le soir : 819-653-2003

#### Déroulement de la journée

10h30 : Inauguration officielle de la patinoire de Lac-Édouard.

Concours de sculpture de neige, glissade, jeux « d'hiver »

12h00 : Dîner sur place au Centre communautaire (Apportez votre lunch)

13h30 : Les premières équipes de hockey bottines s'affronteront sur notre nouvelle patinoire.

16h00 : Vote pour la plus belle création de la journée.

17h30 : Souper : Menu

Potage hivernal servi avec pain croûté, Gâteau Reine Élisabeth, Café, petit jus pour les enfants.

**Le coût du repas sera de \$5 par personne et sera gratuit pour les enfants de moins de 12 ans.**

Vous pouvez apporter votre boisson alcoolisé (la bière en cannette est obligatoire)

Le repas sera servi à l'intérieur du centre communautaire où vous pourrez vous y réchauffer tout au long de la journée !

Vous pourrez également vous réchauffer près de notre feu extérieur qui sera installé de façon sécuritaire!

19h00 : Rallye de soirée dans le sentier d'A.D.E.L.E, Les lupins.

20h30 : Dévoilement des gagnants et remise de prix (les gagnants recevront 50% des gains de leur compétition respective).

**Venez en grand nombre!**

---

## Pêche blanche

La semaine de la pêche blanche sur le lac Édouard, incluant La Grande Baie, se déroulera du samedi 5 mars au dimanche 13 mars.

**Afin que vos excursions de pêche se déroulent sans encombre, voici quelques règles à suivre :**

1. S'assurer d'avoir un permis de pêche valide et le **PORTER sur soi lorsque vous pêchez.**
2. On peut utiliser jusqu'à un maximum de cinq (5) lignes par permis de pêche.
3. Chaque ligne peut avoir jusqu'à un maximum de 3 hameçons.
4. Le conjoint et les enfants de moins de 18 ans peuvent pêcher en vertu du permis du titulaire. Exemple : une mère et ses deux enfants n'ont pas de permis, mais le père en a un; donc toute la famille peut pêcher **mais on n'a droit qu'à cinq lignes et à un seul quota car ils n'ont qu'un seul permis pour le groupe.**
5. Les jeunes de moins de 18 ans qui ont un permis de **pêche en herbe** ont droit à cinq lignes et à leur propre quota.
6. **Les lignes ou « brimballes » doivent être sous la surveillance constante et immédiate du pêcheur.** Donc si un pêcheur doit quitter son lieu de pêche, peu importe la durée de l'absence, il doit relever ses lignes et les rendre inopérantes.
7. **AUCUN poisson appât ou partie de poisson ne sont permis** pour la pêche dans la zone 26.
8. Toujours ramener vos déchets ou autres rebuts et garder le lac propre comme il l'était à votre arrivée sur votre lieu de pêche.
9. **Quotas : - omble de fontaine (truite mouchetée) : 15 par permis  
- perchaude : 50 par permis**

Prenez note que ces quelques règles ne sont qu'à titre d'information et ne remplacent pas les textes de loi. N'hésitez surtout pas à communiquer avec un agent de protection de la faune de La Tuque au 819-523-5556 si vous avez quelque question que ce soit. Il leur fera toujours plaisir de vous renseigner.

---

### DÎNER D'A.D.E.L.E. SUR LE LAC : 12 MARS

L'an dernier, le dîner sur le lac Édouard, organisé par un groupe de membres bénévoles d'A.D.E.L.E. a connu un grand succès. Plus de 100 personnes se sont régalingées du « Joyeux Festin ».

Fort de cet engouement pour ce type d'activité, A.D.E.L.E. organise un dîner le **samedi 12 mars 2011**, à compter de 11h à l'entrée de la baie William, devant le chalet de Julien Caron.

Le prix du repas est de 15\$/personne. Les billets seront en vente sur la glace la journée du dîner et donneront droit au tirage d'un prix de présence. Apportez vos breuvages. **Notez que nous n'acceptons que l'argent comptant.** De plus, il y aura la vente de différents articles promotionnels d'A.D.E.L.E. Tous les profits de cette activité seront remis à A.D.E.L.E. (i.e. seront jetés à l'eau...)

#### Voici les menus

##### **Spécial ADELE 15 \$**

Pomme de terre, Salade de riz, Saucisse, Longe de porc grillé sur feu de bois, Sauce aux champignons forestiers, Pain et beurre, Dessert aux fruits sauvages

### **À la carte :**

- Hot dog : 2 \$, - Chili aux trois viandes : 3 \$ - Brownies : 1 \$  
Pour informations : Lorraine Hallé : 819-653-2052  
Josette L'Heureux : 819-653-2154

**Toute la population de Lac-Édouard  
ainsi que les amis et visiteurs sont les bienvenus.**

---

### **FEU D'ARTIFICE**

Pour couronner cette belle journée, A.D.E.L.E. organise un Feu d'artifice pour toute la population de Lac-Édouard, au même endroit que le dîner (baie William) à compter de 21h.

**Pour financer ces feux, nous sollicitons toute la population de Lac-Édouard. Apportez votre don avant le 1 mars.**

**Voici où vous pouvez apporter votre don :**

- ◇ Résidants du village : bureau municipal;
- ◇ Résidants des chemins Baie-William Est, Baie-Bouleau :  
Josette L'Heureux, 318, chemin Baie-William Est;
- ◇ Résidants des chemins Baie-William Ouest et Power :  
Olympe Bordeleau, 60, chemin Baie-William Ouest.

Amenez vos enfants et petits-enfants et laissez-vous émerveiller par le spectacle de notre artificier « tout feu, tout flamme », Louis Frigon.

**Bienvenue à toutes et à tous.**

---

**La POURVOIRIE LE GOÉLAND**

**vous invite le samedi 12 mars  
à un souper suivi d'une soirée avec tirage (prix de participation)  
agrémentée de musique de danse et Karaoké.  
Information et réservation : 819-653-2006.**

**Bonne semaine à tous les pêcheurs. Venez fêter avec nous!**

---

### **Protection des lacs et des cours d'eau (partie 3)**

Vous trouverez, ci-dessous, une autre partie du Règlement 129-2010, RELATIF À LA REVÉGÉTALISATION DES RIVES, À LA PROTECTION DES LACS ET COURS D'EAU ET VISANT À COMBATTRE LEUR EUTROPHISATION soient les articles 8, 9 et 10.

#### **ARTICLE 8 – MODALITÉS DE REVÉGÉTALISATION DE LA RIVE**

La revégétalisation de la rive doit être effectuée selon les méthodes prescrites en annexe A du présent règlement. Les espèces mentionnées en annexe B doivent être utilisées.

#### **ARTICLE 9 – TRAVAUX DANS LA RIVE**

## **9.1 Restrictions**

Dans la rive, sont interdits toutes les constructions, tous les ouvrages et tous les travaux. Peuvent toutefois être permis les constructions, les ouvrages et les travaux énumérés à l'article 4.12.3 du Règlement de concordance 124-09.

Les travaux en bordure des cours d'eau et des lacs doivent respecter les articles 4.12.1 à 4.12.6 du Règlement de concordance 124-09. Ces dispositions réglementaires s'appliquent à toutes les zones. En cas de contradiction, elles prévalent sur toute autre disposition du présent règlement. Elles s'appliquent à tous travaux ayant pour effet de détruire ou de modifier la couverture végétale des rives, des lacs et des cours d'eau et à tout projet d'aménagement des rives et du littoral.

Elles s'appliquent également à la modification et à la réparation d'ouvrages existants sur les rives et le littoral ainsi qu'à toute utilisation ou occupation des rives et du littoral des lacs et des cours d'eau.

De façon générale, les aménagements et les ouvrages sur la rive ou le littoral doivent être conçus et réalisés de façon à respecter ou à rétablir l'état et l'aspect naturel des lieux et de façon à ne pas nuire à l'écoulement naturel des eaux ni créer de foyer d'érosion.

A moins d'être spécifiquement mentionnés et qu'il ne puisse logiquement en être autrement, ces aménagements et ces ouvrages doivent être réalisés sans avoir recours à l'excavation, au nivellement, au remblayage ou autres travaux similaires.

Dans tous les cas, lors de constructions, d'ouvrages et de travaux énumérés à l'article 4.12.3 du Règlement de concordance 124-09 le propriétaire ou l'occupant du terrain doit, au préalable, fournir à la Municipalité un plan détaillé des constructions, ouvrages ou travaux à effectuer et obtenir un permis ou un certificat d'autorisation.

## **9.2 Aménagement d'une ouverture ou d'une fenêtre sur la rive**

L'aménagement d'une ouverture donnant accès à un lac ou un cours d'eau ou encore d'une fenêtre permettant une vue sur un lac ou un cours d'eau est assujéti aux normes suivantes :

- 1) lorsque la pente de la rive est inférieure à 30%, la coupe nécessaire à l'aménagement d'une ouverture d'une largeur maximale de 5 mètres donnant accès à un lac ou un cours d'eau est permise aux conditions suivantes :
  - il ne peut y avoir plus d'une ouverture par terrain;
  - elle doit être aménagée de façon à maintenir en place la végétation herbacée existante et à ne pas créer de problèmes d'érosion;
- 2) lorsque la pente de la rive est supérieure à 30%, il est permis de procéder à l'élagage et l'émondage des arbres et arbustes nécessaires à l'aménagement d'une fenêtre d'une largeur maximale de 5 mètres permettant une vue sur un lac ou un cours d'eau. Les arbres et les arbustes ne peuvent être émondés à une hauteur inférieure à 1,5 mètres du sol. Il est également permis d'aménager un sentier ou un escalier d'une largeur maximale de 1,2 mètre donnant accès à un lac ou un cours d'eau. Ce dernier doit être aménagé de façon à ne pas créer de problèmes d'érosion et à protéger le caractère naturel des lieux sans changer la topographie du terrain. Son emprise doit préférablement être de biais avec le rivage.
- 3) l'aménagement d'une rampe d'accès (descente à bateau) est interdit. L'accès à un lac ou à un cours d'eau ne doit pas être aménagé comme une voie carrossable;
- 4) dans tous les cas, l'enlèvement ou le recouvrement de la terre végétale (top soil) est interdit pour l'aménagement d'une ouverture ou d'une fenêtre sur la rive.

*Une ouverture autorisée par le Règlement de concordance 124-09, lorsque la pente de la rive est inférieure à 30%, doit être préférablement aménagée dans un angle maximal de soixante (60) degrés avec le rivage.*

*Cette ouverture ne doit pas être recouverte de béton, asphalte ou autres matériaux imperméables. Le sol ne doit pas être à nu.*

#### **ARTICLE 10 – ENTRETIEN DE LA VÉGÉTATION DE LA RIVE**

*Dans la rive, la végétation arbustive et arborescente déficiente peut être entretenue en respectant les principes suivants :*

- *ne pas mettre ou laisser le sol à nu ;*
- *ne pas porter atteinte au couvert racinaire, sauf pour remplacer un arbre ou un arbuste mort, malade ou dangereux ;*
- *tout arbuste mort, malade ou dangereux et que le propriétaire veut enlever, doit être remplacé par un autre arbuste ;*
- *l'arbre ou l'arbuste entretenu doit maintenir sa zone d'ombre au sol.*

---

### **Sentier de motoneige : La Tuque-L'Étape**

Le jeudi 3 février dernier, un groupe de 15 motoneigistes quittaient Lac-Édouard afin d'inaugurer officiellement le tronçon Lac-Édouard-L'Étape du sentier de motoneige reliant La Tuque à L'Étape dans la Réserve faunique des Laurentides.

Sous l'égide de la SADC du Haut-Saint-Maurice et de son directeur général, M. Marco Lethiecq, le groupe était formé du président de l'Agglomération de La Tuque et maire de Ville de La Tuque, M. Norman Beaudoin, du maire de Lac-Édouard, M. Larry Bernier, de M. Jean-Claude Tessier, administrateur et représentant de la Mauricie-Centre-du-Québec à la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec, des conseillers municipaux de Lac-Édouard, Messieurs Yvon L'Heureux et Serge Richard, d'administrateurs du Club motoneige La Tuque dont le président, M. Denis Hudon, le vice-président, M. Luc Boudreault et la secrétaire-trésorière, Mme Suzanne Patry, du représentant du CLD du HSM et superviseur au développement des sentiers récréotouristiques, M. Frédéric Noël, de journalistes ainsi que de responsables de la logistique, dont Mme Sonia Cloutier.

Après une randonnée d'environ 140 km dans un décor féerique, au cœur même des Laurentides, sur un sentier offrant des conditions idéales, les motoneigistes sont arrivés à l'Auberge Relais de l'Étape pour y passer la nuit. M. Sylvain Boucher, directeur de la Réserve faunique des Laurentides s'est joint au groupe pour le souper. Cette rencontre a permis de faire le point sur l'avenir de ce sentier qui offre des conditions exceptionnelles pour la pratique de cette activité.

C'est à partir des suggestions de M. Réjean Rioux, qui avait depuis longtemps pressenti que nous avions, nous aussi, des « Monts Vallin », que la Municipalité de Lac-Édouard travaille sur ce projet depuis trois ans.

En ouvrant cette porte sur les Laurentides, c'est quatre régions qui seront reliées : Bas-Saint-Maurice, Capitale nationale, Saguenay-Lac-Saint-Jean et Haut-Saint-Maurice et ce, par des boucles qui seront appréciées des motoneigistes. Il est certain que ce sentier apportera un essor à l'économie reliée à la pratique de la motoneige dans ces régions.

Dans les prochaines semaines, des rencontres seront organisées pour mettre en place les conditions nécessaires (financement et infrastructures) afin que ce sentier soit reconnu par la FCMQ et devienne un sentier fédéré.

---

## **Messes : Nouvel horaire**

Messes : 19h. les samedis 19 février, 19 mars et 16 avril.

Célébration de la Parole : 16h, les autres samedis.

---

## **Une nouvelle résidante offre ses services de couturière.**

Faire vos bas de pantalon et robe, coudre vos boutons ou ajuster vos vêtements vous donnent des maux de tête? Je viens à votre secours. Sylvie

Pour me joindre : 819-653-2033

---

## **Cabane des patineurs**

La Cabane des patineurs a reçu une cure de rajeunissement. En effet, grâce au travail bénévole d'Anne Tétreault, ce lieu, prisé surtout pour sa chaleur, nous offre maintenant l'occasion de se remémorer nos meilleurs souvenirs de la « Sainte Flanelle ». Tous ceux qui ont un grand « C » gravé sur le cœur en seront réjouis. Mille excuses aux amateurs des « Maple Leafs » de Toronto...

Faisons un effort pour garder ce local propre.

---

## **Joe, LeClown**

Nous venons de découvrir ce jeune homme de la Mauricie, Patrick L'Heureux. Nous aimerions vous le faire connaître. Si vous voulez retenir les services d'un clown différent pour distraire vos tout-petits, voici une adresse intéressante :

« [www.joeleclown.com](http://www.joeleclown.com) ».

---

Si vous avez des informations à transmettre ou des articles à publier, communiquez avec la rédactrice du journal « LE TOUR DU LAC » : Rollande Lecours, avant le premier mercredi du mois. Téléphone : 819-653-2155. Courriel : [bernier.lecours@explornet.ca](mailto:bernier.lecours@explornet.ca)

---

**HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL et de la BIBLIOTHÈQUE**

Lundi au vendredi : 9 h à 12 h et 13 h à 16 h

---

**Prochaine Assemblée du Conseil municipal**

**MERCREDI 9 MARS 2011 à 19h. Bienvenue à toutes et à tous!**